

COMMUNE DE JOUHET

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2018

Ordre du jour :

- Désignation du délégué à la protection des données
- Dématérialisation des marchés publics
- Groupement d'achat d'énergie du Syndicat Energies Vienne
- SPA : avenant à la convention de fourrière année 2018
- Plan Climat Air Energie Territoriale Communauté de Communes Vienne et Gartempe
- Questions diverses

L'an deux mil dix huit le jeudi 3 mai à 21H00 le Conseil Municipal de la Commune de JOUHET dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Annie BRUGIER THOREAU, Maire.

Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 11 avril 2018 a été approuvé à l'unanimité.

L'an deux mil dix-huit le jeudi 3 mai à 21 h le Conseil Municipal de la Commune de JOUHET dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Annie BRUGIER THOREAU, Maire.

Date de la convocation : 28 avril 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Présents : 7

Votants : 7

MEMBRES PRESENTS : Annie BRUGIER THOREAU Maire, Dominique RABAN 1^{er} Adjoint, Liliane COUÉGNAS 3^{ème} Adjoint, François MATRINGHEM, Geneviève CHARRÉ, Valérie HULIN, Jean-Marc GREMILLON

MEMBRES ABSENTS, EXCUSES & REPRESENTES :

POUVOIRS :

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Alain PEYRAT 2^{ème} Adjoint, Bernard JOYEUX, Alexis MAINFROID, Benoît ADENOT, Damien VIDAL

MEMBRES ABSENTS :

Monsieur Dominique RABAN a été élu secrétaire

OBJET : Désignation du Délégué à la Protection des Données

Madame le Maire RAPPELLE

QUE le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RPDG) du 27 avril 2016, s'applique au sein des Etats membres à partir du 25 mai 2018.

QUE ce règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données (art. 37 du règlement et art. 8 du projet de loi) et que le règlement prévoit la possibilité de désigner un seul délégué à la protection des données pour plusieurs organismes.

QUE la délibération de l'Agence des Territoires de la Vienne du 22 Mars 2018, prévoit la création de l'activité de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé.

EXPOSE

QUE, le service mutualisé de délégué à la protection des données proposé par l'Agence des Territoires de la Vienne sera assuré par un agent dûment mandaté,

PROPOSE au Conseil municipal :

- de désigner l'Agence des Territoires de la Vienne en tant que personne morale, Délégué à la Protection des Données
- de charger l'Agence des Territoires de la Vienne de notifier la présente délibération à Madame la Présidente de la CNIL à travers la déclaration en ligne
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RPDG) du 27 avril 2016, applicable au sein des Etats membres du 25 mai 2018,

Vu la délibération de l'Agence des Territoires de la Vienne du 22 mars 2018 relative au forfait annuel de mise à disposition du Délégué à la Protection des Données mutualisé,

Considérant que la Collectivité adhère à l'Agence des Territoires de la Vienne,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 2 voix "contre", 3 voix "pour" et 2 abstentions :

- **DESIGNE** l'Agence des Territoires de la Vienne , Délégué à la Protection des Données.
- **DONNE** délégation à Madame le Maire pour effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation

Les points "dématérialisation des marchés publics" et "groupement d'achat d'énergie du Syndicat Energie Vienne" ont été reportés à la prochaine séance pour informations complémentaires.

Date de la convocation : 28 avril 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Présents : 7

Votants : 7

MEMBRES PRESENTS : Annie BRUGIER THOREAU Maire, Dominique RABAN 1^{er} Adjoint, Liliane COUÉGNAS 3^{ème} Adjoint, François MATRINGHEM, Geneviève CHARRÉ, Valérie HULIN, Jean-Marc GREMILLON

MEMBRES ABSENTS, EXCUSES & REPRESENTES :

POUVOIRS :

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Alain PEYRAT 2^{ème} Adjoint, Bernard JOYEUX, Alexis MAINFROID, Benoît ADENOT, Damien VIDAL,

MEMBRES ABSENTS :

Monsieur Dominique RABAN a été élu secrétaire

OBJET : SPA : avenant à la convention de fourrière année 2018

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a signé :

- une convention de fourrière avec le refuge SPA de Poitiers, par délibération du 25 septembre 1980,
 - un avenant à cette convention en 2017,
- pour la prise en charge des animaux recueillis par le refuge.

Madame le Maire rappelle que conformément à l'avenant 2018, communiqué à chaque conseiller municipal, deux formules de participation financière sont proposées : une participation unitaire ou une participation forfaitaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **MAINTIENT** la participation financière unitaire par type d'animal selon le tarif fixé au 1er janvier 2018 et précisé à l'article X de l'avenant,
 - **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant à la convention.

Date de la convocation : 28 avril 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Présents : 7

Votants : 7

MEMBRES PRESENTS : Annie BRUGIER THOREAU Maire, Dominique RABAN 1^{er} Adjoint, Liliane COUÉGNAS 3^{ème} Adjoint, François MATRINGHEM, Geneviève CHARRÉ, Valérie HULIN, Jean-Marc GREMILLON

MEMBRES ABSENTS, EXCUSES & REPRESENTES :

POUVOIRS :

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Alain PEYRAT 2^{ème} Adjoint, Bernard JOYEUX, Alexis MAINFROID, Benoît ADENOT, Damien VIDAL,

MEMBRES ABSENTS :

Monsieur Dominique RABAN a été élu secrétaire

OBJET : Décisions modificatives

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de passer les écritures suivantes :

⑩

Budget général

Modification du budget prévisionnel

Fonctionnement dépenses

6247 – Transports collectifs - 500,00 €

Fonctionnement dépenses

6574 – Subvention coopérative scolaire + 500,00 €

Plan Climat Air Energie Territorial Communauté de Communes Vienne et Gartempe

Par délibération du 30 janvier 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe a lancé l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

Madame le Maire rappelle qu'une copie de cette délibération était jointe à la convocation de la présente séance. Elle rappelle également que la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) impose aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants, l'adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2018. La Communauté de Communes Vienne et Gartempe entre dans le champ de cette obligation.

Quatre étapes sont prévues :

- Bilans et diagnostics
- Stratégie territoriale
- Plan d'actions
- Dispositif de suivi et d'évaluation

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait et délibéré en Mairie les jours , mois, an dits.

Suivent les signatures des membres présents